

Octobre 2009 - n°72

PONTCARRÉ

"La Fête de la Forêt"



Village forestier de la Brie

S O M M A I R E

Edito	pages	3
Vie Municipale	pages	4
Vie Associative	pages	20
Divers	pages	22

www.mairiepontcarre.net

Vous désirez rencontrer vos élus mais vous ne connaissez pas bien leurs noms, consultez cette présentation succincte, elle vous servira de guide :

MAIRE

Tony SALVAGGIO,

MAIRES-ADJOINTS

Catherine TOURNUT Finances, vie économique et culturelle.

Roland LEROY, Voirie

Anne-Marie VUILLAUME, Scolaire et Sociale

Serge LANGE, Urbanisme et Aménagement

Bruno LACROIX, Vie Associative et Animation

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Marie-Anne PINTO, Communication

Denis THOUVENOT, Cadre de vie - Environnement

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Thomas ARRIAS, Jeunesse et sports

Danielle GIRAUD, Animation et sports

Régis GOSSELIN, Animation jeunesse

Axel JEAN, Social et scolaire

Marc VALETTE, Vie économique

Claude MACLE, Travaux

Jean-Luc LANFRANCHI, Information

Moheiz SAKOUHI, Jeunesse et sports

Corinne GABILLARD, Social et scolaire

André LEFRANCOIS, Cadre de vie

Elisabeth ZOGHLAMI, Aménagement Urbanisme

Bulletin municipal tiré à 1100 exemplaires

Directeur de la publication : Tony SALVAGGIO

- Rédactrice en chef : Marie-Anne PINTO

- Rédaction : Commission Communication et Information

- Conception graphique, réalisation et impression :

AZAPRIM - BUSSY ST MARTIN - 01 60 07 79 45

- Crédits photos : Marie-Anne PINTO, Tony SALVAGGIO, Bruno LACROIX, Anne-Marie VUILLAUME.



Photos de couverture : La fête de la forêt

Madame, Mademoiselle, Monsieur,



J'espère que celles et ceux d'entre vous qui sont partis en vacances ont su en profiter. Je suis sûr que ceux qui n'ont pas eu cette chance ont pu passer de bons moments dans la tranquillité des soirées estivales de notre village et des promenades en forêt.

La rentrée scolaire de septembre a bien sûr été cette année encore un des moments forts pour notre village. Après avoir réglé les derniers détails d'organisation dus aux travaux, les enfants ont retrouvé ou découvert leur groupe scolaire et les enseignants. Je remercie l'ensemble des enseignants ainsi que le personnel communal, tant celui affecté aux écoles que celui des services techniques, pour le travail préparatoire réalisé pour l'accueil des enfants.

Durant la période de travaux nous avons aménagé la salle des fêtes afin d'organiser le temps repas des enfants. Nous avons également mis en place le matériel et le personnel supplémentaires nécessaires pour la durée de ces travaux.

Le forum des Associations s'est déroulé samedi 12 septembre et a une fois de plus rencontré un vif succès auprès des Pontcarréens venus nombreux. La manifestation s'est déroulée au gymnase, elle a été ponctuée par des démonstrations, notamment de la danse (ACAP) et des arts martiaux de Pontcarré. Grâce à tous les bénévoles, notre village peut se prévaloir d'une réelle vie associative (sportive, artistique, culturelle, ludique...).

Merci encore à tous ceux qui travaillent dans l'ombre et grâce à qui fonctionne cette belle aventure.

Nous allons, pour répondre aux demandes de nos concitoyens développer l'offre de service du centre de Loisirs de Pontcarré. Je laisse le soin aux élus en charge de ce dossier de vous le dévoiler.

Pour le secteur jeunes, les horaires et les jours d'accueil sont modifiés afin d'optimiser la fréquentation et l'occupation de nos jeunes.

Je remercie encore une fois les jeunes (garçons et filles) qui sont venus prêter mains fortes à nos services techniques durant leurs vacances d'été. Ils se sont acquittés des tâches confiées avec entrain et sérieux. Preuve s'il en faut que nous avons parmi nous des jeunes dont nous pouvons être fiers.

Cette année, la fête de la forêt a pu se dérouler sous un soleil omniprésent et bien évidemment cette demi-journée a rencontré un véritable succès auprès des jeunes enfants. Grâce aux élus et aux bénévoles, de nombreuses activités ont égre-

né cet après-midi festif. Merci et bravo à tous ces animateurs d'un jour.



Je souhaite avant de conclure vous entretenir une fois encore de l'avenir de la Poste.

Le Conseil municipal a adopté une motion qui a permis d'organiser le vote citoyen du 3 octobre. Comme beaucoup d'autres conseils municipaux, nous nous sommes mobilisés, car comme je vous l'ai écrit dans le flash d'octobre, ce projet de privatisation nuira gravement à ce service public. Non seulement il contribuera à une suppression massive des emplois mais également et une fois de plus le lien social et la qualité de service à la population, sur l'ensemble du territoire national, seront tirés vers le bas.

Enfin, cela aboutira à la disparition de nombreux bureaux, dont, à n'en pas douter, celui de Pontcarré et son remplacement par un relais commerçant ou une agence postale, alors même que nous nous sommes toujours battus pour son maintien. Nous nous devons de rester vigilants, tous ensemble, afin de pouvoir agir et continuer à nous mobiliser pour refuser le changement du statut de ce service public.

Ce n'est pas parce qu'un projet est en réflexion ou engagé que rien ne peut être modifié. Les citoyens ont le droit de s'exprimer et de déterminer l'avenir de leur service public. Ce sujet est grave et si une telle décision doit être prise, elle ne doit l'être que dans le cadre d'un référendum national.

Soyez certains que tous les élus continueront à mettre tout en œuvre pour qu'il fasse encore et toujours bon
« Vivre à Pontcarré »

Tony SALVAGGIO

*Maire de Pontcarré
 Vice Président de la Communauté de Communes
 de la Brie Boisée en charge des Affaires Sociales*

Fête de fin d'année du groupe scolaire

Le soleil a fait d'une réussite l'organisation de la fête de fin d'année. Les enfants sont venus nombreux accompagnés de leurs parents, de leurs papy et mamy.



Les élèves entrant en sixième ont été fiers de recevoir de la municipalité un dictionnaire anglais ou allemand selon leur choix de langue.



M. le Maire a distribué un livre de première lecture aux enfants quittant la maternelle dans une ambiance chaleureuse.

Centre de Loisirs L'été à Pontcarré

Grande fréquentation du centre de loisirs au mois de juillet, plus de 60 enfants certains jours. Les animateurs ont proposé un programme très riche en activités, sorties jeux si bien que les enfants n'ont pas eu le loisir de s'ennuyer. C'était la 1^{ère}

année de fonctionnement de ce service en juillet à Pontcarré. Nous finalisons la très probable ouverture en août 2010, à la demande de nombreux parents.



C'est la rentrée

Petite section de maternelle :

la Directrice Madame JEANTET
et Mademoiselle RHIFAR



C'est parti pour nos petits de 3 ans. Ils en ont pour quelques années. Heureusement, ils n'en ont pas conscience. C'est déjà tellement dur de quitter papa, maman ou la nounou. Mais à l'école il y a les copains, la maîtresse, le personnel qui gravite autour d'eux, les activités, tout ce qui va faire que l'école maternelle va vite devenir un endroit où ils aimeront aller. Quand il va falloir apprendre, être studieux, cela deviendra une autre histoire mais n'anticipons pas, ces petits ont tout l'avenir devant eux...

Moyenne et grande section :

Madame JULOU



La classe des moyens a intégré le secteur primaire pour quelques mois, sans que les enfants soient dépaysés. On connaît leur facilité d'adaptation. Ce sont plutôt les parents qui sont inquiets sur le déroulement de la journée.

Ils réintégreront les locaux de la maternelle à la fin des travaux. Nous serons vigilants quant à la mise à disposition de personnel pour seconder la maîtresse.

Moyenne section :

Madame PERROT-BELIZY



On peut constater que ces enfants-là ont déjà du vécu à l'école... : disciplinés, bien sages à l'écoute de ce que la maîtresse leur dit. Mais c'est la première journée. Parions que cela ne va pas durer..... Dès qu'ils auront pris leurs repères, la discipline va certainement se relâcher, au grand désespoir de la maîtresse...

Grande section :

Madame ALISE GEORGET



La grande section fonctionnait déjà en primaire l'an passé mais cette année elle se retrouve à l'étage dans la salle informatique transformée pour les besoins en classe. Tout a été disposé de façon à ce que les enfants ne s'aperçoivent pas de ces changements. La maîtresse leur a bien expliqué que durant les travaux, ils occuperaient cette salle avant de retrouver les locaux de la maternelle. Mais les enfants ne s'arrêtent pas sur ces sujets pratiques. Cela est secondaire pour eux. L'essentiel est qu'ils soient bien entourés et chouchoutés, ce qui est le cas.

C'est la rentrée



Rentrée très sage en primaire où les enfants ont fait connaissance avec de nouveaux enseignants à qui nous souhaitons la bienvenue

Mesdames SAINT MARC et BERTHE classe CP
Mesdames CHEVILLIET, Directrice, et TORCHY classe CP/CE1
Mesdames FORGUES et BOIGEAUD classe CE1/CE2



Madame VARAIN classe CE2
Madame AGUEEFF classe CM1
Madame SERMAGE et Monsieur DUFAYET classe CM2

La cantine

Les enfants fréquentant la cantine ont eu la surprise d'être conduits vers la salle des fêtes pour déjeuner et, ce dès le premier jour. Les travaux d'agrandissement du réfectoire avancent à grands pas et il a été nécessaire de procéder au transfert dès la rentrée.



Nous remercions tout le personnel qui s'est investi dans l'aménagement fonctionnel des classes, du réfectoire et de l'accueil. Nous sommes conscients des désagréments occasionnés par les travaux

Dans un souci de bonne organisation, nous n'assurerons qu'un seul service le temps des travaux. La salle des fêtes est très spacieuse et dotée d'une bonne acoustique, donc pas de problème malgré le nombre important d'enfants.



mais il était nécessaire de créer de l'espace afin que les enfants, les enseignants et le personnel travaillent dans de meilleures conditions.

VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT :

Du 24 octobre au 5 novembre 2009

NOËL :

Du 19 décembre 2009 au 4 janvier 2010

HIVER :

Du 20 février au 8 mars 2010

PRINTEMPS :

Du 17 avril au 3 mai 2010

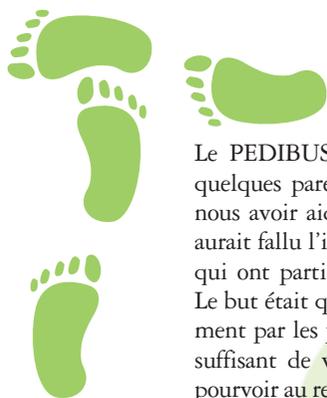
ÉTÉ :

Le vendredi 2 juillet 2010

La commission scolaire



« Le Pédibus » C'est la fin !!



Le PEDIBUS prend fin malgré la bonne volonté de quelques parents que nous remercions vivement pour nous avoir aidés et cru en ce projet. Pour continuer il aurait fallu l'investissement d'autres personnes. Les élus qui ont participé ne peuvent le faire plus longtemps. Le but était que le PEDIBUS soit pris en charge totalement par les parents ou autres adultes avec un nombre suffisant de volontaires pour établir un roulement et pourvoir au remplacement en cas d'absence d'un accompagnateur. Nous comprenons que cela demande de

prendre 25 minutes de son temps le matin à tour de rôle et du sérieux dans le suivi ; mais ce projet était aussi une demande des parents ce qui nous avait conduit à l'intégrer dans le programme de notre mandat. Nous resterons à la disposition des parents qui voudraient se rassembler pour relancer une ligne de PEDIBUS dans Pontcarré et nous leur apporterons bien évidemment notre aide matérielle.

La commission environnement et cadre de vie



Transport pour le marché de Lagny

Nous rappelons la mise en place d'un service de car pour les **personnes du troisième âge** en direction du marché de Lagny sur Marne. Celui-ci passe le vendredi tous les 15 jours selon un planning. Une inscription préalable doit être faite en Mairie et une participation de 2 euros est demandée pour le trajet aller/retour.



Les travaux du groupe scolaire

Grâce à la météo exceptionnelle de cet été, les travaux d'extension du groupe scolaire sont bien avancés. Nous avons bon espoir de pouvoir ouvrir début 2010 si aucun imprévu ne vient se greffer sur le déroulement du chantier.



Fête de la musique et Feu de la St Jean : UN COCKTAIL RÉUSSI



La fête de la musique a été une fois de plus l'occasion pour bien des groupes de s'afficher et de tester en public leurs titres.

Une tonalité pop, rock, des mots, des sentiments, une guitare, avec des compositions originales... de la musique à fleur de peau, de l'authentique !

Dom Vera, French Kiss, Xavier Duca et l'Atelier Musical de Pontcarré nous ont fait vibrer jusqu'à la tombée de la nuit.



Un moment de convivialité où les Pontcarréens et Pontcarréennes, qui ont répondu en nombre à l'invitation des organisateurs, ont pu se restaurer, boire, danser, chanter...

Au crépuscule, le traditionnel feu de la St Jean est allumé. Tous en silence, nous avons admiré ce feu toujours aussi impressionnant et laissé notre imagination divaguer au gré des flammes jaillissantes.

Rendez vous en juin 2010 !

Corinne Gabillard
Conseillère Municipale - Commission animation





Forum des Associations

Le 12 septembre 2009 les associations se sont retrouvées au gymnase afin que les Pontcarréens et Pontcarréennes puissent s'inscrire aux différentes activités proposées

Des démonstrations de danses, chanbara et viet vo dao ont animé cette journée.

Un petit clin d'œil à une toute nouvelle association de Pontcarré :

ARTS – TALENTS et CREATIONS

qui propose la fabrication de meubles en carton

Son animatrice madame Pascale MEUNIER accueillera ses nouveaux adhérents tous les mardis soir à la maison des associations pour l'initiation et la création de très jolis meubles.

Pour tous ceux qui n'ont pu se rendre au forum, le guide des associations est disponible en mairie. Vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour contacter les responsables des différentes associations; Après ces quelques mots, quelques photos.



Pas moins de 20 stands autour desquels les bénévoles et leurs adhérents ont renoué avec leur(s) passion(s) favorite(s)

Bonne rentrée à tous
Danielle GIRAUD



Fête de la Forêt

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

La fête de la forêt s'est déroulée le dimanche 27 septembre 2009 sous un ciel bleu et un soleil magnifique. Les enfants ont apprécié les différentes activités :



- jeux éducatifs, mini raids pour petits, courses d'orientation, promenade en poneys, chiens de traîneaux.

Cette année pas d'accro-branches, mais un nouveau concept qui a beaucoup plu à nos participants : Mini raid pour les petits, courses d'orientation de 3 et 5 km pour les plus grands. Soit 54 participants (51 enfants, 3 adultes) + 23 accompagnateurs

Un merci tout particulier à Messieurs Frédéric GLOAGUEN, Nicolas AUGUSTI, Olivier LEMARCHAND et Laurent GABILLARD qui ont organisé et installé les balises pour cette activité.

Une nouvelle animation également, la connaissance des chiens de traîneaux, leur caractère, leur vie en meute, leurs origines, leur utilité pour les hommes dans les déserts blancs, les courses d'attelage.

Les enfants, tout comme les adultes, ont pu admirer et caresser ces chiens magnifiques.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à cette fête et rappelons que les fonds recueillis pour cette journée, soit 400 euros (sous le couvert d'Amitié Nature), sont intégralement reversés à l'association.

VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE.

Association qui a organisé les Virades de l'espoir les 26 et 27 septembre derniers, pour vaincre la mucoviscidose, maladie génétique qui détruit les poumons. De nombreuses communes ont apporté leur soutien à cette grande opération avec des animations diverses. Une

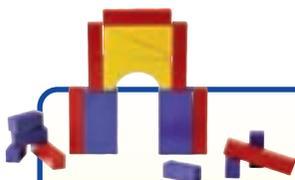


marche de 7 kms le dimanche matin de Ferrières en Brie à Bussy St Georges à laquelle ont participé des élues, les animateurs et quelques ados de l'espace jeunes ainsi que des marcheurs d'Amitié Nature. Au total, 16 communes participantes ont regroupé environ 500 marcheurs dont 70 des communes de la Brie Boisée.

*Danielle GIRAUD
Regis GOSSELIN*



"Au profit
des



Noël approche à grands pas.... !



Vous craquez devant les montagnes de jouets qui envahissent la chambre de vos enfants,
Vous aimeriez bien vous en débarrasser, mais pas les jeter !!

Vous pouvez en faire don pour la prochaine

« BOURSE AUX JOUETS »

qui se déroulera le

samedi 12 décembre 2009
de 10h à 17h

à la salle des fêtes de Pontcarré

Pour la collecte de vos jouets

(jeux, voitures, cassettes, dvds, livres, peluches,
décorations chambre d'enfant, etc...)

Une permanence en mairie a lieu le 1^{er} samedi du mois - de 10h à 12h

Vous pouvez également demander l'enlèvement
des jouets à votre domicile sur :

c.gabillard@mairiepontcarre.net

L'intégralité des recettes et les jouets invendus
sont versés à l'association départementale des
« restaurants du cœur »



Corinne GABILLARD

Conseillère Municipale aux affaires sociales et scolaires



LA MUNICIPALITÉ DE PONTCARRÉ lance un nouveau programme de collecte au profit des restos du Cœur



C'est un programme écologique gratuit et fédérateur. Il a trois objectifs :

- **Développer** une conscience écologique auprès des pontcarréens et pontcarréennes - L'éco citoyenneté est née d'une volonté publique affirmant une nécessité de changement des comportements pour construire une ville plus respectueuse de son environnement social, économique et naturel.
- **Protéger** notre environnement en recyclant vos cartouches usagées
- Les cartouches collectées sont **rachetées** et **recyclées** par un partenaire. **Les fonds récoltés sont versés intégralement** au profit de l'association départementale des restos du Cœur de Seine et Marne.

Agissez pour l'environnement ! et pour une bonne cause !
Ne jetez plus vos cartouches vides jet d'encre

Venez les déposer en mairie dans le carton de collecte mis à votre disposition.

* **ATTENTION** : toutes les cartouches ne sont pas recyclables

Merci de consulter la liste en Mairie des cartouches acceptées ou sur le site www.mairiepontcarre.net

Corinne GABILLARD

" REPRISE DE VOS
CARTOUCHES VIDES
JET D'ENCRE*"



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JUIN 2009 -

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Pontcarré sous la présidence de Monsieur Tony SALVAGGIO, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Tony SALVAGGIO, Madame Catherine TOURNUT, Madame Anne-Marie VUILLAUME, Monsieur Roland LEROY, Monsieur Serge LANGE, Monsieur Bruno LACROIX, Madame Marie-Anne PINTO, Monsieur Axel JEAN, Monsieur Régis GOSSELIN, Monsieur André LEFRANÇOIS, Madame Danielle GIRAUD, Madame Elisabeth ZOGHLAMI, Monsieur Jean-Luc LANFRANCHI, Monsieur Denis THOUVENOT, Monsieur Thomas ARRIAS, Monsieur Claude MACLE, Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Monsieur Moheiz SAKOUHI (pouvoir à Monsieur Thomas ARRIAS), Madame Corinne GABILLARD (pouvoir à Madame Anne-Marie VUILLAUME), Monsieur Marc VALETTE.

Secrétaire : Monsieur Claude MACLE.

L'ordre du jour porté sur la convocation était le suivant :

1. Finances communales :

- modification des tarifs des services périscolaires,
- demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du Fonds Ecole,
- indemnité d'occupation du domaine public routier due par France Telecom,
- prise en charge des frais de la carte de transport scolaire 2009/2010.

2. Modification de la délégation accordée au Maire au titre des marchés publics

3. Présentation du rapport de l'exercice 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'eau

4. Présentation du rapport de l'exercice 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

5. Personnel communal:

- Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires pour le personnel communal,
- Recrutement d'agents saisonniers pour l'accueil de loisirs,

6. Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 mai 2009 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Organisation d'animation pour personnes âgées de plus de 65 ans - Fonctionnement et tarifs
- Motion relative à l'implantation sur le secteur du nord de la Brie du futur « villages nature », complexe immobilier à vocation touristique : implication financière envisagée et conséquences sur les ressources locales en eau

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Finances communales :

- modification des tarifs des services périscolaires
- Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **Décide** de fixer les tarifs à compter du début de l'année scolaire 2009/2010 comme suit :

Activité	Tarif Journalier (en euros)
Accueil de loisirs de 7h15 à 19h00 (hors coût du repas)	15,50 €
Accueil de loisirs : 1/2 journée (7h15 à 13h00 ou 13h00 à 19h00)	9,30 €
Accueil préscolaire maternelle et primaire de 7h15 à 8h30	1,40 €
Accueil postscolaire maternelle de 16h30 à 19h00	2,67 €
Etude soir primaire de 16h30 à 18h00	2,20 €
Accueil postscolaire primaire de 18h00 à 19h00 (pour les enfants inscrits à l'étude)	1,34 €

- **Dit** que les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement et des accueils pré et postscolaires applicables aux enfants domiciliés sur la commune restent modulés en fonction des ressources mensuelles de chaque foyer (ressources mensuelles du foyer = revenus annuels bruts avant abattements /12) et de la composition de la famille (nombre d'enfants à charge) selon le dernier avis d'imposition comme suit :

Ressources mensuelles du foyer	Coefficient multiplicateur appliqué aux tarifs selon la composition de la famille		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Inférieures à 1 067 €	0.25	0.20	0.15
Entre 1067 € et 1 523,99 €	0.35	0.30	0.25
Entre 1 524 € et 2 299,99 €	0.45	0.40	0.35
Entre 2 300 € et 3 049,99 €	0.50	0.45	0.40
Entre 3 050 € et 4 499,99 €	0.60	0.55	0.50
Entre 4 500 € et 5 999,99 €	0.70	0.65	0.60
Supérieures à 6000 €	0.85	0.80	0.75

- **Décide** de fixer le coût du repas applicable aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires comme suit :

Prix du repas (en euros)	Enfants domiciliés sur la commune	Enfants des autres communes
	2,84 €	3,50 €

- **Dit** que le tarif horaire de l'aide aux devoirs organisée pour les collégiens est fixée à compter de la rentrée scolaire 2009/2010 à 4,80 €.

- **Décide** de modifier les tarifs de la restauration scolaire à compter de la rentrée scolaire de septembre 2009.

- **Décide** de fixer les tarifs de la restauration scolaire comme suit pour les jours d'école et les jours de centre de loisirs:

- 2,84 € le repas pour les enfants inscrits au groupe scolaire Louis Mazet et le personnel enseignant,
- 1,42 € pour les enfants inscrits au Groupe scolaire Louis Mazet apportant un panier repas (seuls sont concernés les enfants bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé, dans ce cas la tarification correspond au service hors repas),
- 1,86 € le repas pour le personnel communal.

- **Dit** que les repas sont payables d'avance.

- **Charge** Monsieur le Maire d'élaborer le règlement des inscriptions à la cantine scolaire.

- demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du Fonds Ecole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Général dans sa séance du 27 mars 2009 a décidé de poursuivre la politique qu'il mène en faveur de l'enseignement du 1er degré par le Fonds Départemental Ecole en aidant les communes à entretenir les locaux scolaires.

Pour l'année 2009, les opérations suivantes doivent être programmées au groupe scolaire Louis Mazet :

- Réfection du sol du hall d'activité de l'école maternelle,
- Installation de stores dans 1 classe maternelle et dans le bureau des 2 directrices (mise aux normes de sécurité dans le cadre du PPMS).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal:

- **Adopte** le programme d'investissement tel qu'exposé ci-dessous,
- **Sollicite** l'attribution de l'aide financière du Conseil Général au titre du Fonds ECOLE 2009 comme suit :

Opération	Montant estimatif H.T. subventions au Conseil Général	demande de
Réfection hall d'activités de l'école maternelle	34 980,00 €	10 270,00 €
Installation de stores	1 988,00 €	497,00 €

- indemnité d'occupation du domaine public routier due par France Telecom

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Décret n° 2005.1676 du 27 décembre 2005,
 Monsieur le Maire expose au Conseil que France Télécom est redevable à la commune de redevances annuelles d'occupation du domaine public routier calculées comme suit :

Longueur artères souterraines Année 2009 23,490 Km	Redevance par Km 35,51 €	Redevance annuelle 834 €
Longueur artères aériennes Année 2009 1,385 Km	Redevance par Km 47,34 €	Redevance annuelle 66 €
Emprise au sol en m ² Année 2009 2 m ²	Redevance au m ² 23,67 €	Redevance annuelle 47 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, fixe les redevances dues par France Télécom au titre de l'occupation du domaine public routier pour l'année 2009 arrêtée au 31 décembre 2008 comme suit :

Année 2008		
Redevance fonction de la longueur des artères souterraines		834 €
Redevance fonction de la longueur des artères aériennes		66 €
Redevance fonction de l'emprise au sol		47 €

- prise en charge des frais de la carte de transport scolaire 2009/2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,
 Monsieur le Maire propose aux Conseillers comme tous les ans que la commune prenne en charge pour l'année scolaire 2009/2010 les frais de la carte de transport scolaire pour les élèves de l'enseignement secondaire.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal :

- **décide** de prendre en charge les frais de la carte de transport scolaire pour les élèves de l'enseignement secondaire soit 12 € par carte pour l'année scolaire 2009/2010.

2- Modification de la délégation accordée au Maire au titre des marchés publics

Vu les articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations n° 2008.20 du Conseil Municipal du 18 mars 2008 et n° 2008.42 du Conseil Municipal du 14 mai 2008 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient d'ajuster les délégations d'attribution du Conseil Municipal données au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide:

Article 1 : Les délégations accordées au titre de l'article L. 2122-22 sont modifiées comme suit :

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

[4] De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres quel que soit leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants (même s'ils entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %), lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Article 2 : Les autres délégations accordées par délibération n° 2008.20 du Conseil Municipal du 18 mars 2008 restent inchangées.

Article 3 : Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

3. Présentation du rapport de l'exercice 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 8 février 1995 et le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
 Monsieur Roland LEROY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et aux réseaux divers, présente au Conseil un rapport d'exploitation du service public de l'eau portant sur l'exercice 2008.

Monsieur le Maire dénote des problèmes de fuites importants chez les particuliers. Monsieur LEROY explique que la campagne de changement de compteur par le délégataire du service public de l'eau auprès des particuliers a modifié les volumes de consommation d'eau. Il ajoute qu'il subsisterait 2 branchements au plomb sur la commune (branchements non prise en compte lors des dernières opérations d'élimination des branchements au plomb faite par la commune).

Monsieur THOUVENOT s'étonne de l'importance du taux de perte dans les réseaux d'eau, soit 30%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 3 abstentions (Messieurs THOUVENOT, LANGE et LEFRANCOIS), adopte le rapport sur la qualité et le prix du service public de l'eau pour l'exercice 2008.

4. Présentation du rapport de l'exercice 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 8 février 1995 et le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
 Monsieur Roland LEROY, Adjoint au Maire délégué à la voirie et aux réseaux divers, présente au Conseil un rapport d'exploitation du service public de l'assainissement portant sur l'exercice 2008. Il précise que le contrat d'affermage concerné par ce rapport a expiré en mars de cette année et qu'un nouveau délégataire a été désigné.

Il donne des détails sur le réseau avec 2 postes de relevage (rue du Chemin Vert et Chemin de Braque) qui est séparatif, les eaux pluviales étant évacuées dans le Morbras, les eaux usées vers Valenton. 2 assainissements non collectifs gérés par le SICBANC sont présents sur la commune : La Tuilerie et la Parenterie. 2 contrôles effectués par Véolia à la Tuilerie se sont avérés négatifs. Le propriétaire devra effectuer les travaux nécessaires pour remédier à ce problème.

Monsieur LEROY fait remarquer que si les taxes prélevées par la Lyonnaise des Eaux, le SIAAM et le SIAAP ont été augmentées, celles de la commune n'ont subi aucune revalorisation.

Monsieur THOUVENOT demande si des opérations de curage préventif sont prévues. Monsieur LEROY lui répond que dans le contrat, un linéaire annuel est contractualisé.

Monsieur le Maire s'insurge contre le manque de civisme de certains qui jettent des déchets dans les réseaux les obstruant ainsi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement pour l'exercice 2008

5. Personnel communal

- Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires pour le personnel communal

Vu le Décret n° 2007.1630 du 19 novembre 2007 modifiant le Décret n° 2002.60 relatif aux I.H.T.S.,

Vu la Délibération n° 2003/11 du Conseil Municipal du 4 février 2003 définissant les modalités d'attribution du nouveau régime indemnitaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil que les conditions d'attribution du régime indemnitaire ont été modifiées par la Loi.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **Décide** que les agents titulaires et non titulaires relevant des cadres d'emplois suivants peuvent bénéficier des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.) lorsque des heures supplémentaires auront été effectivement réalisées :

Cadre d'emplois des Adjoint Administratifs :

Adjoint Administratif de 2^{ème} classe

Adjoint Administratif de 1^{ère} classe

Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Cadre d'emplois des Rédacteurs :

Rédacteur

Rédacteur Principal

Rédacteurs Chef

Cadre d'emplois des Agents de Maîtrise :

Agent de Maîtrise

Cadre d'emplois des Adjoint Techniques :

Adjoint Technique de 2^{ème} classe

Adjoint Technique de 1^{ère} classe

Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe

Cadre d'emplois des Adjoint du Patrimoine :

Adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe :

Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe :

Adjoint Principal du Patrimoine de 2^{ème} classe

Adjoint Principal du Patrimoine de 1^{ère} classe

Cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M.) :

Agent Spécialisé de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles

Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles

Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des Ecoles Maternelles

Cadre d'emplois des Adjoint d'Animation :

Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe

Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe

Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe

Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe

Cadre d'emplois des animateur :

Animateur

Animateur Principal

Animateur Chef

- Recrutement d'agents saisonniers pour l'accueil de loisirs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 alinéa 2 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et le Décret n° 88-145 du 15 février 1988,

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que les recrutements de deux Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe saisonniers est nécessaire pour assurer l'encadrement des enfants inscrits à l'accueil de loisirs de la commune au mois de juillet prochain. Monsieur MACLE s'interroge sur ces créations de poste et demande s'il ne faudra pas limiter le nombre de places disponibles. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de recrutements temporaires rendus obligatoires du fait de l'importance du nombre d'inscriptions d'enfants à l'accueil de loisirs de la commune pour le mois de juillet. Il ajoute qu'aucune inscription dans les délais impartis n'a été refusée et que le succès rencontré auprès des familles démontre que la création de ce service répondait bien à une demande jusqu'alors insatisfaite.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **Décide** de créer 2 emplois d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe non titulaires saisonniers.

- **Dit** que ces agents non titulaires seront rémunérés sur la base de l'indice afférent au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe et que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la commune.

6. Questions diverses

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil que la Commune de Pontcarré organise à compter du 1^{er} juillet 2009 des animations pour les personnes de la commune âgées de plus de 65 ans.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **Décide** que la Commune de Pontcarré organisera à compter du 1^{er} juillet 2009 des animations pour les personnes âgées de plus de 65 ans domiciliées sur la commune de Pontcarré.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour l'organisation de ces animations.

- **Autorise** Monsieur le Maire à demander toutes subventions susceptibles d'être allouées à la commune dans un tel cadre.

- **Décide** de fixer le montant de l'inscription annuelle à ces animations forfaitairement à 10 € pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009 et 20 € pour les années suivantes pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

- **Dit** qu'une participation sera demandée pour les activités payantes à hauteur de 50 % de leur coût

A l'unanimité, le conseil municipal,

Considérant les problèmes importants de ressources locales en eau en Seine-et-Marne et notamment sur le secteur concerné par l'implantation du futur Villages Nature (aménagement de 540 hectares au nord de la Brie sur 3 communes : Villeneuve-le-Comte, Coutevroult et Bailly-Romainvilliers),

Considérant que lors de la réunion d'information relative à ce projet du 3 juin dernier, les premiers documents font état d'une insuffisance de ressources en eau sur le secteur concerné avant la fin de la première tranche,

Considérant que pour pallier ce manque il est envisagé d'aller capter de l'eau plus au sud ainsi que dans la Marne et la Seine.

Considérant le volume d'eau nécessaire pour la réalisation de ce projet, à savoir 3000m³/jour en plus des ressources existantes,

Considérant qu'il est évoqué de créer un réseau additionnel d'environ 16 km pour un coût moyen estimé de 6 Millions d'euro,

Considérant qu'une contribution des communes et communautés de communes du secteur pour cette création de réseau semble prévue,

Demande aux sociétés « Pierre et Vacances » et « Disney » :

- De diligenter une étude complète sur les ressources locales en eau avec une projection de l'impact sur le secteur induit par l'utilisation maximale des ressources en eau existantes.

- De s'engager à respecter toute restriction qui découlerait de ces études.

- D'étudier de présenter et de débattre sur les résultats de ces études auprès de tous les élus du secteur avant toute décision.

Demande à l'Etat :

- Du fait de son engagement conjoint et de son pouvoir décisionnaire dans ce dossier, d'assumer financièrement, si nécessaire, les dépenses liées à ce type de projet et de dégager les communes et communauté de communes de toute participation.

Déclare :

- Que le Conseil Municipal s'oppose à toute participation financière que ce soit dans le cadre communal ou intercommunal eu égard au fait qu'il n'est ni demandeur ni décideur de ce projet.

L'ordre du jour étant clos, la séance du Conseil est levée à 20 heures 45.

Monsieur le Maire donne la parole au public présent.

Monsieur LECOINTRE fait remarquer que la perte important d'eau dans les réseaux est pour le moins anormale surtout dans une période de restriction d'eau.

Pontcarré, le 29 juin 2009

Le Maire,

Tony SALVAGGIO.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 JUIN 2009 -

L'an deux mille neuf, le dix-neuf septembre, à 11 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Pontcarré sous la présidence de Monsieur Tony SALVAGGIO, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Tony SALVAGGIO, Madame Catherine TOURNUT, Madame Anne-Marie VUILLAUME, Monsieur Serge LANGE, Monsieur Bruno LACROIX, Monsieur Axel JEAN, Monsieur Régis GOSELIN, Madame Danielle GIRAUD, Madame Elisabeth ZOGHLAMI, Madame Corinne GABILLARD, Monsieur Jean-Luc LANFRANCHI, Monsieur Thomas ARRIAS (arrivée à 11h54), Monsieur Denis THOUVENOT, Monsieur Claude MACLE,
Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Monsieur Roland LEROY (pouvoir à Monsieur Claude MACLE), Madame Marie-Anne PINTO (Madame Catherine TOURNUT), Monsieur Mohezi SAKOUHI, Monsieur André LEFRANÇOIS, Monsieur Marc VALETTE.

Secrétaire : Madame Corinne GABILLARD.

L'ordre du jour porté sur la convocation était le suivant :

1. Finances Communales:

- Décision modificative n° 1 au budget communal,
- fixation du loyer de l'appartement situé au dessus de la Poste.

2. Personnel communal : création d'un emploi de professeur de tennis vacataire.

3. Questions Diverses.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter 1 point à l'ordre du jour :
- Motion contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Finances Communales:

- Décision modificative n° 1 au budget communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,
Vu le Budget Primitif 2009 de la Commune adopté par la délibération n° 2009.14 du Conseil Municipal du 30 mars 2009,
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au Budget Primitif 2009,

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient d'ajuster les crédits affectés à l'opération concernant les travaux d'extension du groupe scolaire maintenant que le montant du marché est connu ce qui n'était pas le cas lors du vote du budget de la commune.

Il précise que les travaux se déroulent très bien conformément au calendrier prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses	Recettes
 FONCTIONNEMENT		
D 023: Virement à la section d'investissement	19 702,00 €	
R 74121 : Dotation Solidarité Rurale		19 702,00 €
Total Fonctionnement	19 702,00 €	19 702,00 €

INVESTISSEMENT

D 2313-12 : Extension groupe scolaire	62 829,08 €	
R 021: Virement reçu de la section de fonctionnement		19 702,00 €
R 10222 : FCTVA		43 127,08 €
Total Investissement	62 829,08 €	62 829,08 €
Total Général	82 531,08 €	82 531,08 €

- fixation du loyer de l'appartement situé au dessus de la Poste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008.76 du Conseil Municipal du 21 octobre 2008 fixant le loyer de l'appartement situé au dessus de la Poste,
Monsieur le Maire propose aux Conseillers de revaloriser le loyer de l'appartement situé au dessus de la Poste selon la variation de l'indice de référence des loyers du 1er trimestre.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **Décide** de fixer à compter du 1er novembre 2009 le loyer mensuel applicable pour l'appartement situé au dessus de la Poste sise 40 Grande Rue à Pontcarré à 801,28 €.

2. Personnel communal : création d'un emploi de professeur de tennis vacataire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 alinéa 5 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et le Décret n° 88-145 du 15 février 1988,

Considérant qu'il est possible de recruter un agent non titulaire pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient,

Considérant que dans le cadre scolaire le recrutement d'un professeur de tennis s'avère nécessaire afin d'assurer 30 heures de cours de tennis auprès des enfants de l'école élémentaire au cours d'une année scolaire,

Considérant que ce besoin étant donné sa nature et sa durée peut difficilement être assuré par un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire propose au Conseil de créer 1 emploi de vacataire pour assurer les cours de tennis auprès des enfants de l'école élémentaire de Pontcarré dans le cadre d'activités pédagogiques. Il précise en accord avec Madame VUILLAUME que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune et qu'il s'agit de continuer une action commencée l'année dernière et assurée jusqu'alors par une association subventionnée à cet effet. Cette dépense étant à la charge de la commune, il est préférable qu'elle assure elle-même le recrutement d'un professeur de tennis et ce pour des raisons de responsabilité et de transparence.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- **Décide** de créer 1 emploi de vacataire pour assurer les cours de tennis auprès des enfants de l'école élémentaire de Pontcarré dans le cadre d'activités pédagogiques à raison de 30 heures par année scolaire.
- **Dit** que la rémunération est fixée à 19,25 € brut de l'heure.

3. Questions Diverses :

- En application du Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-23, Monsieur le Maire rend compte des opérations conclues en vertu de la délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L 2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a, au nom de la commune :
- par décision n° 2009.04 en date du 14 mai 2009 décidé de signer une

convention d'appui juridique avec la SCP FRANC-VALLUET pour une durée de 1 an pour un montant de 16 000 € H.T.,
- par décision n° 2009.05 en date du 22 mai 2009 repris la concession n° I-65 dans le cimetière communal,
- par décision n° 2009.06 en date du 29 juin 2009 conclu un marché à procédure adaptée d'un montant de 11 997,11 € H.T. avec l'entreprise J. RICHARD SAS pour l'attribution du lot sol scellés – faiences dans le cadre de la réfection de l'église Saint-Roch,
- par décision n° 2009.07 en date du 30 juin 2009 conclu un marché à procédure adaptée d'un montant de 475 555,73 € H.T. avec l'entreprise COREDIF pour les travaux d'extension du groupe scolaire Louis Mazet.

- Arrivée de Monsieur Thomas ARRIAS à 11h54.

- Motion contre la privatisation de La Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal :

Le conseil municipal de Pontcarré, réuni en séance, affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1er janvier 2011.

Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Le conseil municipal de Pontcarré, à l'unanimité :

- **se prononce** pour le retrait du projet de loi postale 2009
- **s'engage** à organiser la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste à en garantir le bon déroulement, il en assure l'information auprès des administrés de la commune.
- **demande** la tenue d'un référendum sur le service public postal

- Madame GABILLARD demande à quel stade en est la procédure d'achat du terrain appartenant à l'Agence des Espaces Verts votée dernièrement par le Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire lui répond que la procédure est en cours, des devis pour l'arpentage et la division du terrain ont été demandés auprès de géomètres.

- Monsieur le Maire informe le Conseil pour éviter tout malentendu que les peupliers coupés au bord de la mare étaient malades, cette opération était prévue. De plus leur absence ne posera aucun problème car ils ne donnaient pas d'ombre étant donné leur positionnement.

- Monsieur le Maire et Monsieur LACROIX évoque le vandalisme causé encore une fois au terrain de foot, une grille ayant été à nouveau pliée.

L'ordre du jour étant clos, la séance du Conseil est levée à 12 heures.

Pontcarré, le 26 septembre 2009
Le Maire,
Tony SALVAGGIO.

Rappel des horaires d'ouverture de la Mairie

- ↳ lundi, mardi, jeudi de 9 h à 12 h.
- ↳ mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- ↳ samedi de 10 h à 12 h 30.

Tél. : 01 64 66 31 55

Fax : 01 64 66 03 35

Et, toujours à votre disposition, le site Internet de la Mairie :

www.mairiepontcarre.net

Accueil pré et post scolaire Centre Aéré - Temps Cantine

↳ **01.64.76.69.45**

↳ **06.47.84.37.24**

Arts Martiaux



Pratiquer le HAU QUYEN

c'est apprendre à maîtriser ses gestes, ses émotions et donner le meilleur de soi-même.

L'association de VIET VO DAO « Mon phai HAU QUYEN » a ré-ouvert ses

portes le 03/09/09.

Le HAU QUYEN est un art martial vietnamien qui allie :

Techniques de poings, de mains ouvertes, de pieds, de coudes.

Techniques de saisies, de projections et de chutes.

Travail des armes et énergie interne.

Ces techniques requièrent force et puissance mais aussi souplesse, concentration et maîtrise de soi.



Les horaires de cours se déroulent au dojo de la maison des associations ainsi que les cotisations sont les suivants :

Horaires de cours :

Enfants : le Samedi de 10h15 à 12h15

Adultes et étudiants : le Lundi de 19h30 à 22h00
et le Jeudi de 19h30 à 22h00

Cours Ceintures noires : le Mardi de 19h30 à 22h00

Renseignements et tarifs :

Borie Thierry (Président) 06-10-77-16-57

E-mail: monphai.hauquyen@club-internet.fr



ARTS TALENTS ET CREATIONS

Cette nouvelle association de loisirs créatifs vous propose des cours de Création de Meubles en Carton.

Les cours se déroulent : • tous les 15 jours, le Mardi soir de 20h à 22h à Pontcarré
• ou par 1/2 journées à Nanteuil Les Meaux.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter : Pascale MEUNIER au **06 64 02 34 12**.

Site internet : <http://arttalentsetcreations.e-monsite.com/>

Jean Axel Conseiller municipal

LÉA MARTEL GYMNASTE À BUSSY SAINT GEORGES

Léa a commencé la gymnastique il y a 3 ans et entamera sa 4^{ème} année à la rentrée à raison de 4 h de cours par semaine.

Elle évolue dans le Club de Bussy Gym au gymnase Maurice Herzog connu pour son niveau et son infrastructure.

Cette passion a démarré par hasard, après s'être essayée à la danse et à l'équitation, c'est vers la gymnastique que son choix s'est arrêté pour devenir aujourd'hui une véritable passion qu'elle gère parfaitement avec sa vie scolaire au prix de quelques sacrifices.



Des jours « avec », des jours « sans » ... difficile d'être au top à chaque entraînement !!

Tous les efforts qu'elle a fournis durant ces années ont été récompensés au mois de juin lors de la finale du Grand Prix de Seine et Marne à Pontault Combault où elle est arrivée 2^{ème} (section benjamine) aux barres asymétriques en individuel !

Le Club de Bussy est arrivé 2nd à ce Grand Prix !

Bravo à toutes !

La lutte contre la piraterie maritime a pris une importance croissante depuis 2008

Depuis le 1^{er} avril 2009, la base militaire française d'Abou Dhabi constitue le port d'attache du commandant de la zone maritime de l'océan indien.

Le vice-amiral Gérard Valin couramment désigné par l'acronyme ALINDIEN (AL pour amiral et INDIEN pour océan indien) assure le contrôle opérationnel des forces françaises de la zone.

Pour la première fois depuis cinquante ans, la France a ouvert une base militaire permanente dans un pays étranger, à Abou Dhabi, à la demande des Emirats Arabes Unis dans le cadre des accords signés depuis 1995.

Plusieurs enjeux ont amené la France à s'investir dans cette région.

En premier lieu, il ne faut pas oublier qu'avec les îles de la Réunion et de Mayotte plusieurs autres îles françaises autour de Madagascar s'égrènent jusqu'aux îles Kerguelen. Par conséquent, d'une certaine façon, la France constitue une nation riveraine de l'océan indien.

Elle doit donc y assurer la sécurité des citoyens français, soit près d'un million et demi d'habitants.

Il faut également surveiller les zones économiques qui y sont rattachées. Sur le plan sécuritaire, les deux grandes préoccupations actuelles sont la lutte contre le terrorisme, ainsi que la lutte contre la piraterie maritime, qui font toutes deux l'objet d'opérations militaires.

Sur le plan économique, cette région du monde revêt une importance fondamentale pour la France comme pour l'Europe, puisque les voies maritimes qui la traversent sont vitales pour notre commerce; citons par exemple le canal de Suez en Egypte, le très important détroit d'Ormuz, le détroit de Bab-el-Mandeb près de la corne de l'Afrique ou encore le détroit de Malacca, au large de l'Indonésie. Précisons que c'est par ces voies que transite le pétrole du Moyen Orient vers l'Europe...

Ainsi, le golfe d'Aden voit transiter chaque année 20 000 navires marchands.

Entre fin 2008 et Juillet 2009, près de 150 attaques ont été comptabilisées dans cette zone. Ces attaques ne durent en moyenne qu'une vingtaine de minutes. Il faut donc être très réactifs. En sept mois, 18 attaques ont été déjouées et 118 pirates ont été appréhendés.

La France mène une action forte au niveau des Nations unies et de l'Union européenne pour susciter une mobilisation internationale en faveur de la lutte contre la piraterie maritime au large de la Somalie et contre les réseaux terroristes.

Notre pays poursuit sa mission en déployant un bâtiment naval en permanence avec le soutien régulier d'un avion de patrouille maritime depuis Djibouti.



Ces moyens sont aussi placés sous le contrôle opérationnel de l'état-major embarqué de la force multinationale "ATALANTE" qui, depuis fin 2008, escorte les bateaux du programme alimentaire mondial (PAM) à destination de la Somalie et dont le mandat a été prolongé jusqu'en décembre 2010.

Les attaques sont devenues moins nombreuses, mais plus violentes. Toutefois, les 26 bateaux du plan alimentaire mondial maritime sont arrivés sans encombre à destination tandis que globalement, le taux de succès des attaques pirates est passé de 1 sur 3 à 1 sur 9.

Un accord signé en mars dernier entre le Kenya et l'Union européenne, facilite la prise en charge judiciaire des pirates par les autorités locales.

Serge Lange

Maire adjoint - Correspondant Défense Nationale

Calendrier passage des encombrants année 2009

3^{ème} jeudi de chaque mois

15 octobre - 19 novembre - 21 décembre

Bibliothèque

➤ Mercredi de 9 h 30 à 11 h 45 et de 14 h 00 à 16 h 45.

➤ Samedi de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 45.



Calendrier des prochaines manifestations

Octobre

1 J
2 V
3 S
4 D
5 L
6 M
7 M
8 J
9 V
10 S
11 D
12 L
13 M
14 M
15 J
16 V
17 S
18 D
19 L
20 M
21 M
22 J
23 V
24 S *Soirée Jeunes*
25 D
26 L
27 M
28 M
29 J
30 V
31 S

Novembre

1 D
2 L
3 M
4 M
5 J
6 V
7 S *Loto (Carreau)*
8 D
9 L
10 M
11 M
12 J
13 V
14 S *Soirée Disco*
15 D
16 L
17 M
18 M
19 J
20 V
21 S
22 D
23 L
24 M
25 M
26 J
27 V
28 S
29 D
30 L
31 M

Décembre

1 M
2 M
3 J
4 V *Téléthon*
5 S
6 D
7 L
8 M
9 M
10 J
11 V
12 S *Bourse aux jouets*
13 D
14 L
15 M
16 M
17 J
18 V
19 S *Marché de Noël*
20 D
21 L
22 M
23 M
24 J
25 V
26 S
27 D
28 L
29 M

A vos agendas

- Organisées par la municipalité
- Organisées par des associations de Pontcarré

PENSION
Repas d'affaires

RESTAURANT
Spécialités de poissons
Cuisson sur pierre chaude

Malocco

Elisabeth et Yannick

10, Grande Rue
77135 PONTCARRÉ

☎ 01 64 66 11 76
malocco.pension@wanadoo.fr

CARROSSERIE
FONTAINE



TÔLERIE - PEINTURE - PARE-BRISE

Réparations toutes marques - Dépannage - Remorquage

AGRÉEES TOUTES ASSURANCES

Remise aux Cotes d'origine sur Marbre

42, rue du Chemin Vert - 77135 PONTCARRÉ
Tél. 01 64 66 21 85 - Fax 01 64 66 18 04



IMPRIMERIE
CHAUVAT-BERTAU

Réalisation Graphique PAO
Flashage - Photogravure
Reprographie connectée Mac PC : N.B. et Couleur
Dorure - Gauffrage - Relief - Découpe - Typo - Offset

4, chemin de Braque - B.P. 3 - 77135 PONTCARRÉ

Tél. 01 64 66 31 49 - Fax 01 64 66 10 95

E Mail : chauvat.bertau@wanadoo.fr